



Indemnisation dépréciation vehicule

Par **Anthowi**, le **20/09/2022** à **17:42**

BonjourrrnSuite à un accident de la circulation sur autoroute avec mon véhicule. Je suis non responsable vu que le tier était alcooliser. rnrnMon véhicule a été déclarer VGE mais réparable , ma question est la suivante . rnrnJe me bats avec mon assurance pour savoir comment et combien je peux avoir l'indemnisation pour la dépréciation de mon véhicule suite à l'accident.rnrnVu que je suis tenu légalement de déclarer au future acheteur que mon véhicule à été accidenté. Ce qui forcément impactera sur le prix de vente. rnrnQuel article du code civil ou des assurances me permet de la réclamer ?rn et vers qui je peux me tourné si jamais il refuse de me donner cette indemnité ? rnrnMontant des réparation avant démontage 6200 euro rnCote du véhicule sur le marcher de l'occasion 18000eurornrnrnCordialement

Par **Visiteur**, le **20/09/2022** à **19:42**

BonjourrrnIl n'y a pas forcément de tromperie à vendre une voiture accidentée sans le dire, si elle a été remise en état dans les règles de l'art. (Cour de cassation)rnrnIssu de cet article
<https://pro.largus.fr/actualites/on-peut-vendre-sans-le-dire-une-voiture-accidentee-si-elle-est-bien-re->.

Par **Anthowi**, le **21/09/2022** à **21:46**

BonjourrrnPourtant je suis tomber sur plusieurs articles qui raconte que un véhicule qui à été déclarer VGE et réparer doit être signaler à l'acheteur au moment de la vente sous peine de poursuite de vice cacher. rnrnNéanmoins j'ai contacter mon assurance qui me dis que ils

ferons pas d'indemnité dépréciation y'a t'il pas de recours ?
Cordialement

Par **chaber**, le **22/09/2022** à **06:52**

bonjour
Pour lever la VGE, lorsque des réparations ont été effectuées, le véhicule doit être expertisé
un préjudice de dévaluation peut être réclamé si le véhicule est vendu immédiatement après sa remise en état